



Flash info Statut - Revalorisation de la NBI : secrétaire de mairie des communes de moins de 2 000 habitants

Pour information, la Nouvelle Bonification Indiciaire (**NBI**) des agents exerçant **les fonctions de secrétaire de mairie dans les communes de moins de 2 000 habitants** est revalorisée par le [décret n°2022-281](#) du 28 février 2022.

Le nombre de points passe de 15 à **30 points** attribués au titre du point 36 de l'annexe du [décret n°2006-779](#) du 3 juillet 2006 portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels de la fonction publique territoriale.

Pour les agents concernés, il convient d'établir [un nouvel arrêté](#), à compter du **1^{er} mars 2022** (date d'entrée en vigueur du décret).